

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

**N° CG-2008-5-1-1**

**Séance du vendredi 12 décembre 2008**

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Budget en date du 20 novembre 2008

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Trésorier Payeur Général, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 884,02 €, selon l'état joint en annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions